

Supports stagiaires : liste des postes bloqués pour les Hautes-Pyrénées

Le rectorat a communiqué en mai son projet de blocage de postes pour l'accueil des stagiaires. Grâce aux interventions du SNES-FSU, cette liste a été ajustée début juin. Elle ne concerne que les postes bloqués par le Rectorat avant les opérations de mouvement. Cette liste non exhaustive est chaque année mouvante jusqu'à la mi-juillet, date à laquelle les affectations des stagiaires sont prononcées.

Vous pouvez nous contacter pour signaler des anomalies par rapport à la situation prévisionnelle de votre établissement à la rentrée prochaine (organisation des services, temps partiels, et situation particulières, etc.).

Discipline.....Code établissement.....Établissement support

Mathématiques.....0650027B.....LT Lycée Jean Dupuy (Tarbes)

Physique-Chimie.....0650026A.....LGT Marie Curie (Tarbes)

Eco-Gestion-Com.....0650026A.....LGT Marie Curie (Tarbes)

Coiffure.....0650029D.....LP Reffye (Tarbes)

Sébastien Jaffiol, Snes65

Réforme du collège : un bilan accablant !

Comme chacun a pu le constater, cette année de frénésie réformatrice a été particulièrement dure à vivre pour bien sûr les professeurs, qui ont dû faire face à une énorme charge de travail, mais aussi pour les élèves qui ont dû assimiler des contenus dans un contexte d'improvisation généralisée et de baisse des horaires d'enseignement. Les situations ont été très diverses d'une discipline à l'autre, d'un collège à l'autre. Et l'autonomie des établissements n'a fait qu'accentuer ces inégalités, en terme d'horaires, et donc de contenus.

Une énorme charge de travail ? Tous les programmes changés en bloc et conçus par cycle, les collègues devant ensuite se débrouiller pour se les répartir par année, produire des contenus nouveaux en AP et EPI (*), moins d'heures par classe et donc plus d'élèves, etc. Pour ce qui concerne plus particulièrement les EPI, les collègues mécontents sont nombreux. En effet, le travail en équipe ne se décrète pas, surtout en interdisciplinarité. Non seulement les collègues ne se sont pas choisis, mais ils n'ont souvent pas eu non plus le choix des projets, pour des raisons de répartitions de service. Et quand en plus on sait que les EPI étaient financés sur les horaires disciplinaires et qu'aucun moyen de concertation n'était prévu ...

Les documents d'accompagnement des programmes n'ont pas tous été publiés, les manuels scolaires ont été faits dans l'urgence et comportent de nombreuses incohérences. La concertation avec les collègues du Primaire n'a pas pu se faire, ce qui était prévisible : difficile de réunir des collègues travaillant sur des sites différents, et ayant des horaires et des obligations de service différents !

Frénésie réformatrice encore : il a aussi fallu faire figurer sur les bulletins des élèves des listes d'éléments du programme traités durant l'année, transformant ces mêmes bulletins en pensums invraisemblables. De quoi améliorer, n'en doutons pas, la communication avec les familles !

Frénésie réformatrice toujours : l'évaluation par compétences a dû être mise en place, forcément moins « traumatisante » que de vulgaires notes chiffrées, et forcément « bienveillante » ! Un exemple parmi d'autres : la maîtrise des composantes du socle en fin de cycle a été déclinée en 4 niveaux (insuffisante, fragile, satisfaisante et très bonne), et avec la modeste maîtrise fragile sur les 8 composantes, on obtient en tout 200 points, soit ... la moitié des 400 points possibles ! Vous noterez au passage que ces niveaux de maîtrise sont ... convertis en notes. Tout ça pour ça !

Et c'est à se demander si l'échec scolaire existe toujours : des élèves faibles deviennent ainsi moyens, et des élèves plutôt bons deviennent ... moyens. L'avis de chaque professeur est alors dissous dans des considérations très générales, gommant toutes les nuances. Qui peut croire qu'une telle évaluation permet à chaque élève de se situer par rapport aux autres ? Et permet-elle aux parents de mieux suivre l'évolution de leur enfant ?

Il y aurait aussi beaucoup à dire sur le logiciel de gestion des notes, largement utilisé dans le 2nd degré, dont le volet Compétences est encore aujourd'hui fondé sur des textes officiels datant de 2015, alors que le document d'accompagnement sur ce sujet a été publié ... en octobre 2016 !

Ou encore sur la nouvelle épreuve orale du brevet, pas plus égalitaire que l'ancienne sur l'Histoire des Arts, avec autant de modalités d'organisation que de collèges ...

Énième incohérence de la réforme : l'application Affelnet-Lycée, permettant de gérer l'affectation des élèves au lycée. Les collégiens sont répartis en 4 groupes, en fonction de leurs moyennes. Tous les élèves ayant par exemple une moyenne comprise entre 5/20 et 9,9/20 (des profils très différents, non ???) seront classés dans le même groupe 2 : objectifs partiellement atteints, puis il leur sera affecté 8 points sur 16 possibles (la moyenne donc, à mettre en regard de leur moyenne réelle !). Bref, absurde, inéquitable ... mais bienveillant !

Marc Poulou, S1 du collège Paul-Valéry (Séméac)

() L'Accompagnement Personnalisé (AP) et les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI) font partie des 26 heures d'enseignement obligatoire ... ce qui est une partie du problème !*

Et maintenant ... que dois je faire ?

Voilà ! Les 4, 6 ou 8 tours électoraux ont pris fin, et avant de goûter à un repos bien mérité, qui arrive cependant de plus en plus tardivement au cours du mois de juillet, sans que cela paraisse d'une quelconque efficacité pour nos élèves, il est temps de s'interroger sur notre rentrée scolaire.

Le mouvement académique a pris fin et comme vous pourrez le voir dans l'article qui lui est consacré, il entérine des dizaines de postes vacants en technologie, lettres classiques, éco-gestion et SII, sans parler de la situation tendue en maths et anglais. La situation est encore plus dramatique en lycée professionnel où sur de bien plus faibles effectifs, 8 postes de professeur de lettres-histoire ne seront pas occupés par des titulaires, et ce n'est qu'un exemple. C'est un instantané d'un recrutement toujours insuffisant et d'un calibrage d'entrées sous estimées par la Rectrice de Toulouse.

La célèbre réforme du collège n'a pas fini de fournir des effets délétères, si dans certains départements le Directeur Académique fait un forcing pour créer (re?) des bilangues, notre département paraît abandonné à son sort, dans l'attente de l'arrivée d'un nouvel Inspecteur d'Académie. Tout au plus a-t-il été rapporté dans un collège tarbais une possible création de bilangue à la rentrée 2017.

Ce qui est certain, c'est que la Rectrice a à cœur d'appliquer l'orientation du nouveau ministre de l'Éducation Nationale, et pour ce faire a demandé à ses services de rattacher tous les nouveaux TZR certifiés en collège (les agrégés étant rattachés en lycée) afin qu'en compagnie des Assistants d'Éducation, des jeunes en Service Civique et d'associations diverses ils puissent encadrer les

devoirs des collégiens. Pas sûr que les collègues arrivant en zone de remplacement soient bien au courant de ces modalités !

Les principaux ont reçu un document pour leur expliquer qu'exit les EPI obligatoires et bienvenue à tout le reste, le tout avec les mêmes moyens horaires.

Le lycée ne devrait pas connaître de bouleversement à la rentrée, c'est le bac qui est en ligne de mire et le Snés attend de connaître plus précisément les projets le concernant outre un accroissement du contrôle continu qui est déjà bien amorcé.

La région Occitanie prend cette année à sa charge les manuels scolaires des lycéens ainsi que l'équipement professionnel des lycéens et apprentis, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu plus de concertation sur le transfert de certaines charges à des personnels (Documentalistes, CPE et AED), sur le choix des manuels (l'idée d'aller vers le tout numérique s'accompagnant pour l'instant d'un refus de changer les manuels même les collections anciennes) et sur la maintenance informatique des lycées qui n'est toujours pas réglée et qui oblige ces derniers à bricoler en utilisant soit des moyens de surveillance, soit des moyens d'enseignement, soit les deux. À ces questions, pour l'instant, le Snés Académique n'a pas obtenu de réponse satisfaisante.

Notre parcours de carrière devrait connaître une première traduction au 1er septembre 2017, le Snés saura rappeler les engagements pris sous le précédent gouvernement et traduits en termes réglementaires.

Comme vous le voyez, les chantiers seront nombreux, notre vigilance doit être intacte (qui peut penser qu'un abaissement des garanties du Code du travail n'aura pas une traduction dans le statut général de la fonction publique?), et nous ne devons pas nous démobiliser malgré les chaleurs estivales.

Mais en attendant, bonne fin d'année scolaire et bonnes vacances à tous !

Catherine Gourbier, Secrétaire Départementale Snés 65

Dispensé de timbrage

TARBES PPDC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

Déposé le
28 juin 2017

SOMMAIRE

- Page 1 : Éditorial
- Page 2 : Organisation du bac / Les retraites selon le Président Macron
- Page 3 : Préconisations du CHSCTD-65 pour le Collège Pyrénées de Tarbes / Bilan du Mouvement
- Page 4 : Supports stagiaires : liste des postes bloqués pour les HP / Réforme du collège : un bilan accablant !

SNES - 65

École J-Ferry 7 Rue A-Breyer
65 000 TARBES
Tél. 05 62 34 38 24
Courriel:
snés65@toulouse.snes.edu

Directeur de la publication:
Marc Poulou
CPPAP: n° 0918 S 08025
ISSN : n°1956-2179
Imprimé au Siège
Trimestriel - Prix 1,50 €
Bulletin n° 55 - juin 2017

Baccalauréat : des couacs en série

Voici venu le temps, pour les collègues de lycée, de se pencher sur le baccalauréat, sa surveillance, son secrétariat, sa correction. Force est de constater que, cette année encore, tous les enseignants ne sont pas logés à la même enseigne, ce qui n'est pas sans créer de légitimes tensions. Certains enseignants sont astreints, de façon arbitraire, à davantage de surveillances que d'autres. Sans parler des enseignants convoqués pour corriger des copies sans avoir jamais eu en cours le niveau concerné. Enfin, dernier couac, et non des moindres, les copies sont parfois arrivées en retard dans les établissements, réduisant ainsi le temps de correction déjà bref.

Soulignons également le calendrier toujours aussi tendu des correcteurs-examineurs des Epreuves Anticipées de Français. Bien que l'épreuve écrite ait d'ailleurs été avancée d'une journée par rapport aux années précédentes, le calendrier de correction et de passation des épreuves orales reste difficilement tenable dans notre académie : malgré le fait que l'écrit ait eu lieu plus tôt, les collègues ont récupéré les copies plus tard que l'an dernier, réduisant encore le temps de correction, temps qui entre en collision avec la préparation de l'épreuve orale.

Au niveau national, notre nouveau ministre, Jean-Michel Blanquer, a affirmé être « un défenseur inconditionnel du baccalauréat », pour autant il souhaite le « muscler » en le transformant en un diplôme à contrôle continu, à l'exception de quatre épreuves, sans que l'on sache lesquelles. Le SNES-FSU rappelle son attachement au caractère national du diplôme, qui prend tout son sens pour peu que tout soit mis en œuvre pour en assurer son bon déroulement. Mais sa crédibilité en tant que diplôme national est nécessairement remise en question quand des couacs surgissent, comme celui concernant l'épreuve de LV1 espagnol pour les séries technologiques. Le sujet proposé aux candidats était déjà tombé à la session de septembre 2016. Les candidats ont donc été contraints de repasser l'épreuve le 23 juin.

Couacs et recouacs : voilà qui vient accréditer la thèse tant entendue et rebattue d'un examen administrativement contraignant et difficile à organiser, face à un contrôle continu bien plus souple dans sa conception.

Anne Gibert, Snés65

Les retraites selon le Président Macron

60% des retraité-e-s (ayant un revenu mensuel supérieur à 1181€) vont voir leur retraite amputée à cause du relèvement du taux de la CSG de 1,7 point (sans aucune compensation). À la suite de l'absence de revalorisation des retraites, des mesures fiscales et de l'instauration de la CASA (cotisation de 0,3% qui touche les retraité-e-s imposables), cette mesure va encore diminuer le pouvoir d'achat des retraité-e-s.

Le projet de réforme des retraites est une remise en cause du système par répartition à prestations définies, et, pour les fonctionnaires, du code des pensions. Chaque salarié aura un compte individuel alimenté par les cotisations patronales et salariales qui serviront à payer les cotisations actuelles, qui ne seront qu'un capital virtuel. L'âge de départ atteint, le montant de la retraite sera calculé à partir d'un taux de conversion qui tient compte de l'espérance de vie de sa génération, de la croissance économique et du capital virtuel. Si les cotisations sont définies, les prestations ne le sont pas : si l'espérance de vie augmente, s'il y a crise économique, la pension diminue. Il y a moins de redistribution que dans le régime actuel : pas de droits conjugaux, familiaux, pas de validation des périodes chômées... Ce régime s'équilibre automatiquement par la paupérisation des retraité-e-s. À un système collectif, il substitue un système où l'individu est responsable : individualisation de la retraite, absence de débats collectifs pour revaloriser les pensions, obtenir des droits nouveaux, institution d'un régime complémentaire par capitalisation...

Le SNES prendra toute sa part dans les mobilisations pour lutter contre ces mesures régressives (et les autres). Le groupe intersyndical des 9 a déjà envoyé une lettre au Président de la République pour rappeler les revendications des retraités et demander à être reçu à l'Élysée. Il appelle les retraité-e-s à continuer à se mobiliser.

Monique Theulé, S1 secteur Retraités

Préconisations du CHSCTD-65 pour le Collège Pyrénées de Tarbes

Déjà visité en 2014, le collège Pyrénées a cumulé les difficultés ces dernières années. L'augmentation significative des arrêts de travail, en particulier à la SEGPA, a mis en relief la souffrance des personnels.

C'est pourquoi, à leur demande, le CHSCTD a effectué une nouvelle visite le 19 avril dernier.

Le recrutement d'un directeur de SEGPA qualifié, en poste dès la pré-rentrée, apparaît indispensable. Si le poste restait vacant à la suite du premier mouvement des personnels, il est impératif qu'une commission de recrutement se tienne dans les plus courts délais.

Au-delà, des moyens humains sont nécessaires. En raison de la forte augmentation des effectifs et de la complexité de la structure (SEGPA+EFIV+ nombreux élèves en difficulté sociale) le CHSCTSD-65 préconise la dotation de nouveaux postes : 1 CPE, 1 AED, 1 poste administratif pour l'intendance, 2 adjoints techniques territoriaux, 1 personnel enseignant sur le poste EFIV.

De plus le CHSCTSD-65 estime que le collège Pyrénées devrait être classé en REP.

Des moyens matériels supplémentaires sont aussi nécessaires. L'état général du collège est préoccupant. Il y a des pannes électriques et des fuites dans la cuisine. Il faut donc : une mise aux normes de sécurité et un équipement de la cuisine, l'achat d'outillage pour les personnels d'entretien, une augmentation significative du budget de fonctionnement de la SEGPA, du matériel informatique pour la vie scolaire, la SEGPA et l'intendance. Et le RSST doit être mis à la disposition des personnels et des usagers. Un affichage doit en préciser son emplacement.

La DSDEN des Hautes-Pyrénées doit suivre les préconisations du CHSCTD (sans délais de rigueur obligatoire et en fonction de ses moyens). Nous constatons une réelle bonne volonté au cours des réunions et un certain nombre de préconisations se traduisent déjà par des effets concrets : organisation de commissions de recrutement pour le poste de directeur SEGPA et le poste EFIV au cas où aucun candidat n'aurait été retenu au mouvement, demande de personnels supplémentaires transmises au Rectorat et besoins matériels transmis au Conseil départemental.

Un véritable outil de suivi des préconisations a d'ailleurs été mis en place et des solutions concrètes commencent à apparaître, en particulier après la visite à Lannemezan.

Vos élus FSU (1er et 2nd degré) continueront à être vigilants et restent à votre écoute au sein du CHSCTD-65.

Sébastien Jaffiol, Snes65

Bilan du mouvement sur l'académie

Cette année il y avait un peu moins de participants (3377) que l'année précédente (moins 90). Lors de la réunion d'ouverture la Rectrice a annoncé que **les nouveaux TZR certifiés seraient rattachés en collège afin de participer à l'action « devoirs faits dans l'établissement »**.

977 postes étaient offerts au mouvement contre 995 en 2016 ; 118 postes sont bloqués pour les 475 stagiaires. Dans les documents préparatoires avant travail des capa il y avait 1475 mutés soit 38% des participants (1% de moins qu'en 2016) avec plus de collègues en poste fixe et moins de TZR. Le changement de barème n'a pas eu l'effet escompté puisque il y a moins de rapprochement de conjoints.

Après travaux, plus de 150 nouvelles mutations peuvent être prononcées, soit un taux global de satisfaction de plus de 40% identique à l'an dernier (La majorité étant des participants obligatoires).

Il y a de grandes disparités, restent vacants :

- 17 postes en SII
- 14 postes en technologie
- 15 postes en lettres classiques
- 18 postes en éco-gestion

Cela pose la question du calibrage, la baisse du nombre de remplaçants est due essentiellement au nombre moindre d'entrées dans l'académie.

Pour finir, il y a eu (merci la réforme du collège !) 94 Mesures de Carte Scolaire, 658 postes Spécifiques Académiques (hors barème) et 910 postes à complément de service y compris pour des corps où ça n'existe pas statutairement (CPE).

Ces chiffres vont avoir une traduction immédiate à la rentrée, tous les TZR affectés à l'année et recrutement de contractuels dès le 1er septembre dans certaines disciplines et certains départements.

Catherine Goubier, Commissaire Paritaire

Pour contacter le Snes65

Durant l'année scolaire 2017-2018, une **permanence** sera assurée **tous les mercredis après-midis de 14h à 17h**, ainsi que **le mardi toute la journée, sur rendez-vous**, au local du Snes, 7 rue André Breyer, ancienne école Jules Ferry, à Tarbes. Vous pouvez également nous joindre sur le téléphone portable de la section départementale, au **07 86 70 82 89**, ou par mail : snes65@toulouse.snes.edu .